



**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
public d'élimination des déchets – Année 2020**

Décret 2000-404 du 11 mai 2000

***COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT
DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES***

Sommaire




I- Présentation générale	3
I.1- Le territoire de la CCMDL	3
I.2- Le Fonctionnement de la collecte des déchets sur le territoire	4
I.3- Les moyens mis à disposition du territoire pour la collecte et le traitement des déchets.....	5
I.4- Que deviennent les déchets collectés ?	8
II- Bilan de la production de déchets sur le territoire de la CCMDL	10
II.1- Tonnages collectés	10
II.2- Focus sur les ordures ménagères résiduelles	11
II.3- Focus sur les emballages recyclables	12
II.4 Focus sur les déchèteries communautaires	12
III- Bilan financier de la gestion des déchets	14
III.1- Les coûts	14
III.2- Les recettes	17
IV- La gestion des biodéchets	19
IV.1 – Le compostage	20
IV.2 – Le broyage des végétaux : une autre façon de détourner les déchets verts de nos OMR et des déchèteries.....	22
IV.3 – Les autres actions en faveur de la réduction des déchets	23
V- Bilan :.....	24

ANNEXES

I- PRESENTATION GENERALE



I.1- Le territoire de la CCMDL

Légende :

-  Déchèteries
-  Centre de transfert des ordures ménagères et du tri sélectif (sacs jaunes)
-  Centre technique-garage camions BOM



Périmètre de ramassage des ordures ménagères

-  Communes de la CC des Monts du Lyonnais
-  Communes rattachées à la CC Forez-Est

**Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais
32 communes 36 810 habitants**

**Monts du
Lyonnais**
Communauté
de communes

Sources : IGN, interne
Production : SIG CC Monts du Lyonnais

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCMDL effectue la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte des sacs jaunes sur la totalité du territoire.

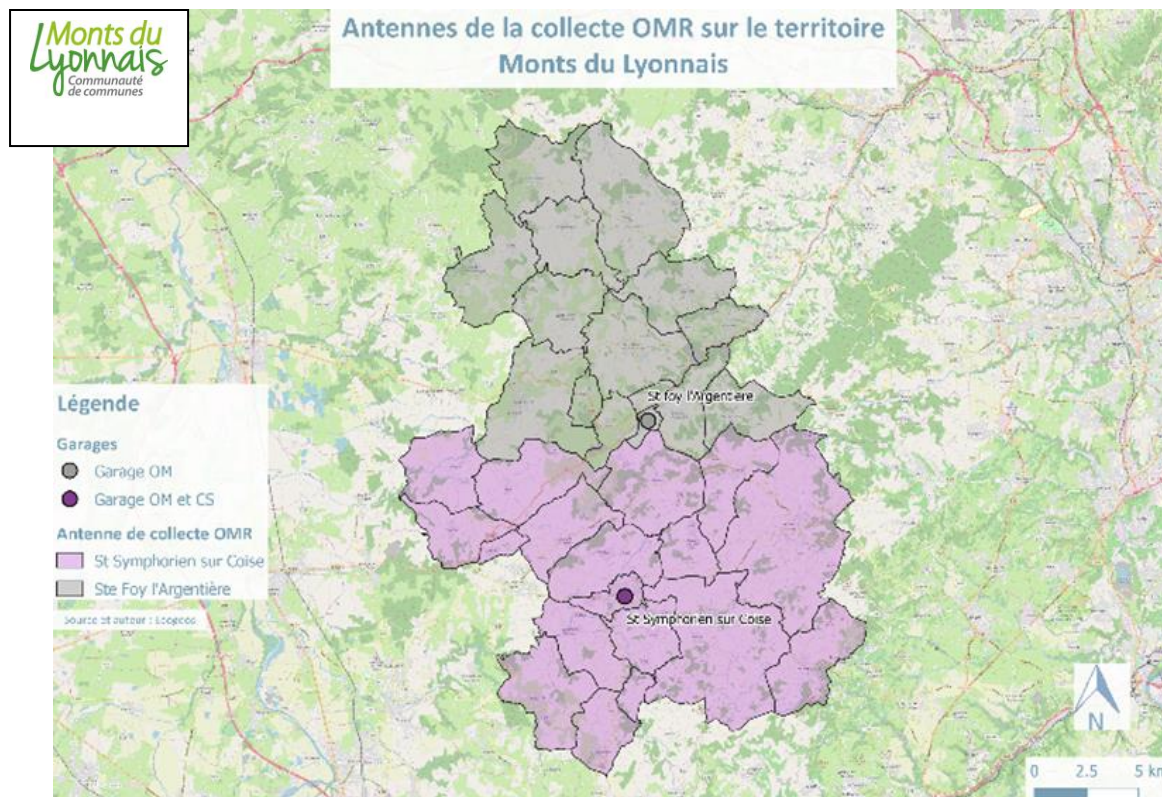
Par convention, la CCFE accorde l'accès à la déchèterie à Chazelles sur Lyon aux 7 communes ligériennes et aux communes limitrophes du Rhône : Aveize, Châtelus, Chevrières, Grammond, Grézieu le Marché, Haute Rivoire, Maringes, Meys, Pomeys, St Denis sur Coise, Ste Foy l'Argentière, St Symphorien sur Coise, Viricelles, Virigneux.

De même, depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCPA accorde l'accès à la déchèterie de Courzieu aux habitants de la commune de Brussieu.

I.2- Le Fonctionnement de la collecte des déchets sur le territoire

Ordures Ménagères Résiduelles :

Collecte en porte à porte ou en point de regroupement (principalement en campagne et pour les hameaux) 1 à 2 fois par semaine en fonction des communes.



LUNDI			MARDI			MERCREDI	
Matin			Matin			Matin	
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 4
LARAJASSE <i>Lamure</i> <i>L'aubépin</i>	GRAMMOND CHEVRIERES	CHAMBOST VILLECHENEVE	ST MARTIN	ST SYM POMEYS <i>Lot. Le Plomb</i>	LONGESSAIGNE ST CLEMENT LES HALLES	GREZIEU AVEIZE DUERNE	HAUTE RIVOIRE SOUZY
Après-midi			Après-midi			Après midi	
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 4
STE CATHERINE	ST DENIS	BRULLIOILES ST LAURENT <i>Hopital MFR</i> <i>Marché</i>	Fin de ST SYM COISE CHATELUS	<i>Entretien</i>	MONTROMANT ST GENIS	<i>Entretien</i>	MONTROTTIER
JEUDI			VENDREDI				
Matin			Matin				
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4		
ST MARTIN <i>Campagne</i>	MARINGE VIRIGNEUX	<i>Entretien</i> BRUSSIEU ST GENIS <i>Route de Lyon</i>	ST SYM POMEYS	ST MARTIN	STE FOY ST GENIS <i>Route de Duerne</i> <i>Route de St Laurent</i>		
LA CHAPELLE	VIRICELLES	MEYS	<i>Lot. Le Château</i>		ST LAURENT		
Après-midi			Après-midi				
Camion 1	Camion 2	Camion 4	Camion 1	Camion 2	Camion 4		
POMEYS	<i>Entretien</i>		Fin de ST SYM				

- Les déchèteries

1 gardien titulaire par déchèterie + 1 agent en renfort le vendredi et samedi

- Le transfert des déchets

1 chauffeur de semi-remorque qui effectue le transfert des déchets vers le lieu de traitement.

Lors de ses congés 3 des chauffeurs de BOM sont en capacité de le remplacer (permis super lourds).

✎ Pour organiser ce service, un agent est responsable du service gestion des déchets, un agent est responsable de la collecte, un agent responsable des déchèteries et enfin un agent référent redevance.

Les moyens matériels

- ✓ Le site de Ste Foy l'Argentière sert à la fois de quai de transfert et de garage OM (1 BOM au départ + 3 semi-remorques)
- ✓ Le site de St Symphorien sur Coise est un garage OM+CS (3 BOM au départ)
- ✓ 2 déchèteries : Montrottier et St Martin en Haut. La déchèterie à Chazelles sur Lyon qui fait partie du territoire de la CCFE reste accessible à certaines communes de la CCMDL conformément à la convention signée entre les 2 collectivités, accès par lecture de plaque. La déchèterie de la Brévenne à Courzieu est accessible uniquement aux habitants de Brussieu sur présentation d'une carte d'accès grâce à une convention entre la CCPA et la CCMDL.
- ✓ La collecte des verres et des journaux s'effectue par le biais de points d'apports volontaires répartis sur le territoire, équipés de colonnes à verre (122) et de colonnes à papier (115) d'une capacité volumique de 4m³.
- ✓ La collecte des OMR et des emballages s'effectue en porte à porte (fourniture de sacs noirs et jaunes aux administrés) ou en point de regroupement (mise en place de bacs gris et jaune d'un volume de 660L ou 770L)



La collecte en sacs génère des risques de type TMS et n'est donc pas préconisée par la CRAM (R437 de 2008)

En résumé....

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Journaux- Magazines	Verre
Précollecte	Points de regroupement et porte à porte (sacs+ bacs de regroupement)	Points de regroupement et porte à porte (sacs+ bacs de regroupement)	Point d'apport volontaire-Colonne aérienne	Point d'apport volontaire-Colonne aérienne
Collecte	Régie CCMDL	Régie CCMDL	Prestation-Guérin	Prestation-Guérin
Transfert	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière Régie CCMDL	Centre de Transfert de Ste Foy l'Argentière Régie CCMDL		
Traitement	Sita Mos-Roche la Molière (42)	Centre de tri de Chassieu-PAPREC (69)	Centre de tri de Rilleux La Pape-Véolia (69)	Vidage direct sur le site du repreneur-Verralia (42)

Le Tri, c'est facile !



I.4- Que deviennent les déchets collectés ?



Catégories de déchets	Destination et nom du prestataire	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri à L'Horme-RDS	Valorisation matière
Gravats	Plateforme à St Sym. s/Coise REMOLY	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage et compost-Rhône environnement	Valorisation matière
Batteries	Ferrailleur-Dedinger	Valorisation matière
Huiles de vidange	Centre de traitement-SHRRU	Valorisation matière
Ferraille	Ferrailleur-Dedinger	Valorisation matière
Bois	Centre de traitement-Rhône env	Valorisation matière
Piles	Centre de traitement-Corepile	Valorisation matière
Pneus	Centre de traitement-Eurec env	Valorisation matière
Néons	Centre de traitement-Coved	Valorisation matière
Textiles	Centre de traitement- La Ressourcerie	Valorisation matière
Radiographies	Rhône Alpes Argent-Genas	Valorisation matière
DDS	Centre de tri à la Talaudière-SARPI	Recyclage ou incinération
Electroménagers	Centre de tri à St Priest en Jarez- Envie 2E	Récupération et recyclage
Tout Venant	Pré tri RDS + CET à Roche la Molière SUEZ	Enfouissement après un tri et une valorisation partielle



- Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Après la collecte, les ordures ménagères du territoire sont acheminées vers le centre d'enfouissement de Roche la Molière (42)



Valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté

- Les emballages recyclables

Après la collecte, les emballages collectés dans les sacs jaunes du territoire sont acheminés vers le centre de tri PAPREC à Chassieu (69). Ce centre de tri « nouvelle génération » ouvert depuis le 1^{er} janvier 2020, sera en capacité de trier tous les emballages plastiques en cas de mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire.



II- BILAN DE LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMDL

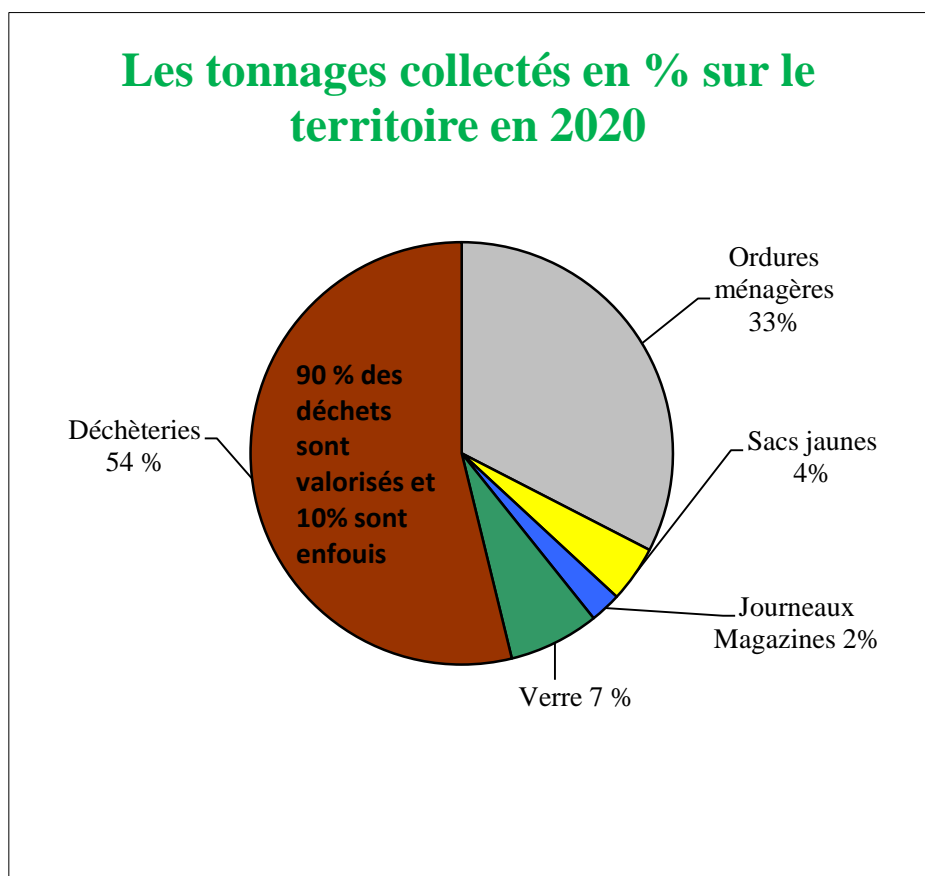
II.1- Tonnages collectés

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les tonnages pour l'année 2020 et le comparatif avec les années 2019 et 2018.

Années Déchets	%	2018*	2019	2020	Commentaires
Ordures ménagères	33%	7 343,69	6 022,05	5 757.91	détail en annexe A
Sacs jaunes	4%	822,7	724,44	764.17	détail en annexe A
Journaux magazines	2%	765,78	548,38	420.09	
Verres	7%	1402,39	1 111,43	1 224.58	
Déchèteries	54%	13 403,42	8 685,52	9 516.51	détail paragraphe II.3
Total	100 %	23 737,98	17 091,82	17 683.26	

* : les tonnages indiqués sont ceux collectés sur tout le territoire de la CCMDL + les deux communes de Forez Est.

Sur cette quantité de déchets collectés, 21.62 % d'erreurs ont été constatés dans les sacs jaunes et 16.15 % dans les journaux magazines. **Ceci représente une moyenne d'erreurs de tri de 19.15 %, c'est près de 7 points de plus que 2019.**



II.2- Focus sur les ordures ménagères résiduelles

En 2020, sur le territoire de la CCMDL, ont été collectées 5 757.91 tonnes d'ordures ménagères, soit 159.33 kg/an/hab (la moyenne nationale est de 354 kg/an/hab-Données ADEME 2017).

La composition de nos poubelles noires peut être représentée de la manière suivante (données ADEME) :

Déchets alimentaires	1 445,24	25,1
Papiers	834,90	14,5
Cartons	391,54	6,8
Composites	97,88	1,7
Textiles	109,40	1,9
Textiles sanitaires	489,42	8,5
Plastiques	633,37	11
Combustibles NC	115,16	2
Verre	633,37	11
Métaux	166,98	2,9
Incombustibles NC	120,92	2,1
Déchets dangereux	46,06	0,8
Elements fins <20mm	673,68	11,7
Total	5 757,91	100



Nous pouvons faire mieux, notamment pour le verre, le textile, les métaux et les déchets alimentaires où des solutions moins coûteuses existent sur le territoire de la CCMDL.

À titre d'exemple :

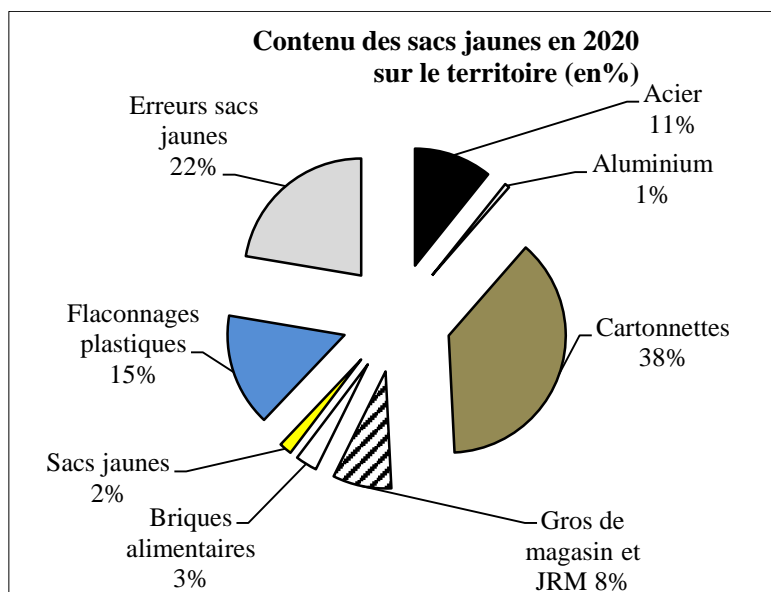
- ✓ **Le verre** est recyclable à l'infini...mais pour cela il doit être placé dans les conteneurs prévus à cet effet, présents sur le tout le territoire.
- ✓ **Le textile** peut également bénéficier d'une deuxième vie s'il est placé dans les conteneurs dédiés :



II.3- Focus sur les emballages recyclables

Le détail des chiffres du tri sélectif est présenté en annexe.

Ci-après le graphique du contenu des sacs jaunes en 2020 sur le territoire :



En 2020, les refus de tri représentent 21.62 % des tonnages entrants en centre de tri.

Conformément aux dispositions prévues par le marché qui lie la CCMDL avec PAPREC, si les refus de tri dépassent 15 %, les dits tonnages de refus excédentaires sont facturés 160 € HT/T (TGPA comprise). Ainsi, il est indispensable d'adopter une vigilance toute particulière sur la prévention de ces refus.

Sur l'année, 23 caractérisations ont été pratiquées. Pour chacune d'elles on constate la présence de résines non acceptées aujourd'hui, mais qui pourront l'être si la CCMDL s'engage dans l'extension de ses consignes de tri (tri de tous les emballages plastiques). Ainsi, l'enjeu est aujourd'hui de diminuer de façon significative les refus de tri notamment en introduisant les nouveaux emballages plastiques et en permettant leur valorisation (projet 2021)

II.4 Focus sur les déchèteries communautaires

Les 2 déchèteries du territoire acceptent 19 catégories de déchets.

Dans le tableau ci-après, est inscrite la fréquentation, en nombre de passage, de chacune des déchèteries pour l'année 2020.

	CCMDL		Total
	St Martin	Montrottier	
2019	41 110	21 984	63 094
2020	39 103	24 416	63 519

À noter que 2020 a été une année atypique, marquée par la crise sanitaire et ses conséquences : fermeture des déchèteries sur les mois de mars/avril et une fréquentation importante sur les mois suivants, qui s'explique par le stockage des déchets par les usagers pendant le confinement.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque déchèterie les tonnages pour l'année 2020 et le comparatif avec les années 2018 et 2019.

	St Martin en Haut			Montrottier		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Amiante	6,44	19,74	24,56	10,4	12,96	13,2
Carton	188,12	185,88	199,28	86,12	122,66	128,74
Gravats m3	624	696,8	576	572	582,4	528
DEA mobilier	90,16	96,64	169,2	245,9	242,7	281,16
Déchets verts	1803,69	1 929,10	2 189,1	1174,5	688,69	885,3
DDS	13,034	12,836	13,903	14,036	13,191	17,095
Hors DDS *	12,046	15,222	15,7	16,246	21,207	13,492
Tout venant	1119,66	1 223,73	1262,46	814,18	829,35	866,84
D3E *	99,406	110,71	119,42	108,687	115,94	115,64
Huiles vidange	6,66	9,27	9,63	5,67	5,04	6,03
Ferraille	183,37	199,09	230,52	163,33	201,25	200,1
Cartouches encre	0,173	0,1	0,341	0,124	0,104	0,153
Capsules Nespresso	0,564	0,66	NC	0,564	0,66	NC
Batteries	2,72	4,575	5,175	0,39	2,335	2,1
Textile	NC	18,77	7,666	NC	13,24	4,406
Piles	1,685	2,07	4,08	1,04	3,072	2,158
Pneus	21,14	15,383	21,575	12,46	17,338	17,954
Radiographie	0,13	0,08	0,095	0,1	0,06	0,09
Bois	683,4	807,86	783,73	418,2	460,41	465,59
Huiles friture	1,913	2,208	1,805	1,729	0,994	1,785
Néons/lampes	0,548	0,722	0,735	0,684	0,472	0,507
TOTAL	4 858,86	5 351,45	5 807,77	3 646,36	3 334,07	3 708,74

* **DMS/Hors DDS** : Déchets ménagers spéciaux/Hors Déchets Diffus Spécifiques

* **D3E** : Déchets Equipements Electriques et Electroniques

Depuis le deuxième semestre 2019, la CCMDL a conventionné avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais « le bon Plan » pour la récupération de déchets réutilisables. **Le tonnage ayant été détourné s'élève à 14,81 tonnes en 2020.**

Les perspectives à venir pour les déchets des professionnels.

Les déchets provenant de l'activité des entreprises du territoire de la CCMDL, sont acceptés au sein de nos deux déchèteries communautaires. Néanmoins, ces installations ne sont pas forcément adaptées, en termes d'amplitude horaires et de capacité de collecte, aux besoins des professionnels.

Ainsi, sur cette année 2020 deux projets distincts ont été menés et devraient voir le jour sur 2021 et 2022 :

- Une déchèterie réservée aux professionnels : ce projet est initié par une entreprise privée sur la commune de St Symphorien sur Coise (ZA Grange-Eglise)
- En parallèle, un autre projet est en réflexion, mais avec une dimension solidaire, notamment par l'insertion professionnelle
Ce projet est mené par la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, l'association Val Trions et l'entreprise Rhône environnement.
Ces entités, avec l'accompagnement de la CCMDL, souhaitent porter la création d'une déchèterie professionnelle associée à une matériauuthèque et des filières expérimentales de traitement des déchets du bâtiment.

III- BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

III.1- Les coûts

Les coûts de fonctionnement de la CCMDL en matière de déchets ménagers et assimilés sont financés par les redevances des administrés (66 € par personne en 2020), ainsi que par l'ensemble des utilisateurs du service en fonction de leur activité (voir tableau de calcul des parts hors ménage en annexe).

Pour rappel, le passage au tri sélectif permet de baisser le taux de TVA payé par le maître d'ouvrage à 10 %, pour l'ensemble des prestations nécessaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

La collecte :

Les ordures ménagères sont collectées 1 fois par semaine sur le territoire sauf pour les communes de St Symphorien sur Coise et St Martin en Haut qui ont une deuxième collecte pour les centres-bourg.

Les coûts de la collecte représentent **643 026.83 €TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures, emprunts...

Le traitement :

Les coûts de traitement sont de 617 189.33 €TTC.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de traitement des déchets en enfouissement pour l'année 2020, et le comparatif avec l'année 2019 et 2018.

Année	Coûts €TTC	Coût traitement à la tonne €TTC	Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) €/Tonne	Tonnages
2020	617 189,33	82,95	27,5	5 757,91
2019	657 318,34	82,92	26,4	6 022,05
2018	790 208,90	81,29	26,40	7 343,69

Le coût total € TTC comprend donc le coût de traitement + la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

A ces coûts, il faut ajouter le coût de fonctionnement de 152 680.88 € intégrant les frais d'entretien, de structures, de fournitures, d'emprunt et les frais de personnel.

À noter que les coûts de gestion des déchets ont subi les effets des mesures sanitaires prises pendant la crise, par la collectivité mais aussi par nos prestataires. Ainsi, l'achat d'équipements de protection (masques, gel et autres accessoires comme les visières, lingettes, combinaisons...), a eu pour conséquence une hausse de nos dépenses de fonctionnement et une renégociation de certains contrats avec nos prestataires.

ZOOM sur la TGAP : la TGAP est une taxe due par toute personne qui réceptionne des déchets dangereux ou non dangereux et exploite une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative au stockage ou au traitement thermique des déchets ou par toute personne qui transfère ou fait transférer des déchets à l'étranger dans une installation équivalente.



En 2020, la TGAP est de 25 € et elle sera de 65 € en 2025, cette hausse est à la charge des collectivités et a un impact direct sur la fixation du montant de la part de redevance due par l'utilisateur

Ainsi, en 2020, l'augmentation du tarif de base de la redevance ordures ménagères est passé de 62 à 66€/part pour assurer l'équilibre budgétaire affecté par la hausse de la TGAP qui est passée de 24 à 25€/T.

Pour exemple, la contribution de REOM par foyer en 2020 est donc de 66€/an pour une personne seule et de 264€/an pour une famille de 4 personnes (plafond fixé à 5 personnes/foyer).

Le tri sélectif (sacs jaunes)

La collecte :

Les sacs jaunes sont collectés tous les 15 jours sur le territoire.

Les coûts de la collecte représentent **321 513.41 €TTC**, cela comprend les frais de fonctionnement : personnels, matériel roulant, frais de structures, emprunts...

Le traitement :

Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts en €TTC du tri sélectif pour l'année 2020 et le comparatif avec l'année 2019 et 2018.

Année	Sacs Jaunes	Journaux magazines	Verre	Total en €TTC
2020	183 103,86 €	42 611,35 €	54 966,02 €	280 681.23 €
2019	178 882,62 €	47 617,03 €	46 625,86 €	273 125,51 €
2018	196 636,00 €	63 244,66 €	51 381,55 €	311 262,21 €

A ces coûts, il faut ajouter le coût de fonctionnement de **76 340.44 €TTC** intégrant les frais d'entretien, de structures, de fournitures, d'emprunt et les frais de personnel.

La CCMDL aide la Ligue contre le Cancer en reversant 3 € par tonne de verre collecté.

En 2020, il a été reversé 3 900.47 € sur les tonnages 2019.



Les déchèteries communautaires :

Les déchèteries communautaires sont gérées en régie. Les coûts de gestion des déchèteries (locaux, personnel, entretien matériel, etc.) s'élèvent à **152 893.05 € TTC** (75 090.49 € pour St Martin en Haut et 77 802.56 € TTC pour Montrottier).

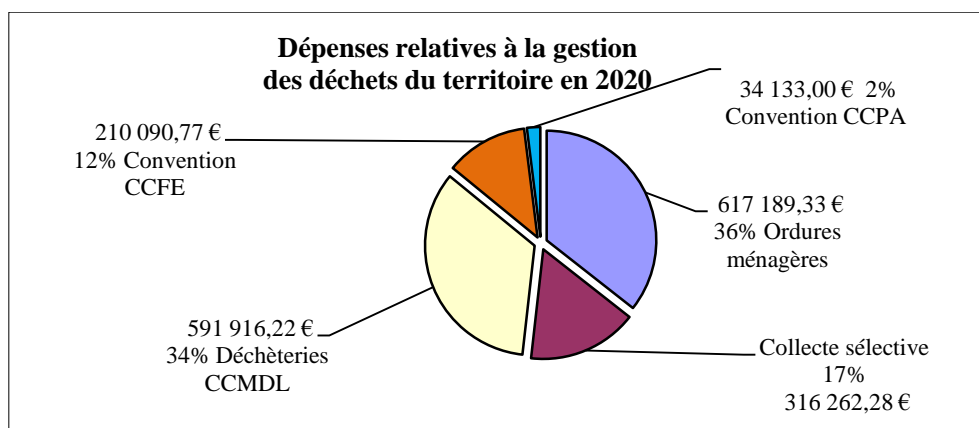
Le tableau ci-après présente le récapitulatif des coûts de transport et de traitement des déchets apportés dans les déchèteries communautaires.

	CCMDL		Total €TTC	
	St Martin en Haut	Montrottier		
Carton	14 472,95	13 817.45	28 290.40	
Gravats	14 844.25	15 732.48	30 576.73	
Déchets verts	52 283.73	22 297.62	74 581.35	
DDS	14 836.87	19 577.35	34 414.22	
Tout venant	197 868.34	139 609.83	337 478.17	
Ferraille	0,00	0,00	0,00	
Bois	55 170.18	37 852.81	93 022.99	
Huiles vidange	1 820.40	1 713.60	3 534.00	
Amiante	5 749.84	4 121.09	9 870.93	
Total €TTC	357 046.56	254 722.23	611 768.79	
	En 2019	339 601.89	252 314.33	591 916.22

À ces coûts vient s'ajouter la participation versée à la CCFE pour l'accès à la déchèterie à Chazelles sur Lyon, des communes limitrophes (convention CCMDL/CCFE). La part fixe est estimée à hauteur de 150 000 €/an et connaît une régularisation au réel en N+1 (pour 2020 le montant de la régularisation est de 60 090.77 €, soit un total de 210 090.77 € versé à la CCFE au titre de l'année 2020 : coût de traitement + coûts de fonctionnement annexes).

Depuis le 1^{er} janvier, les habitants de la commune de Brussieu ont accès à la déchèterie de Courzieu qui se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Une convention a été mise en place entre les deux collectivités (CCMDL et CCPA). Une contribution financière à hauteur de 34 133€ pour 2020 a été fixée.

En conclusion, ci-dessous, la répartition de ces postes de dépenses pour l'année 2020 (hors coûts de fonctionnement annexes) :



Les investissements :

Les principaux investissements sur l'année 2020

- Colonnes aériennes pour le verre et le papier

Dans la continuité du renouvellement des colonnes

17 colonnes pour le verre

11 colonnes pour le papier

Montant de l'investissement : 47 297.29€ TTC

- Bacs de collecte pour les OMR et la collecte sélective

180 bacs pour les OM (bacs noirs)

90 bacs pour les emballages (bacs jaunes)

11 pour le papier

Montant de l'investissement : 34 610€ TTC

- Benne à ordures ménagères

Acquisition d'un camion de collecte fonctionnant au GNV (gaz naturel pour véhicules) rendu possible grâce à la présence d'une station GNV sur le territoire (St Denis sur Coise)

Montant de l'investissement : 224 940€ TTC

Les projets d'investissements pour l'année 2021

- Pose de Colonnes enterrées pour le verre et le papier

Dans la continuité du renouvellement des colonnes, 3 communes ont fait le choix de remplacer certaines de leurs colonnes aériennes par des colonnes enterrées.

Le financement sera réparti entre la CCMDL et la commune

III.2- Les recettes

La CCMDL perçoit deux types de recettes :

- La redevance payée par les usagers du service
- Les recettes matières perçues pour la revente des emballages ménagers recyclables et des matériaux valorisables issus des déchèteries

La Redevance

Au sein de la CCMDL, le service gestion des déchets est géré en régie, il s'agit d'un service à caractère industriel et commercial. À ce titre il doit être financé directement par les usagers. Ainsi la Communauté de communes a fait le choix d'instaurer la redevance ordures ménagères. Ce mode de financement tient compte, de la composition du ménage ou de différents critères, pour certaines activités, afin d'estimer les volumes déposés (voir en annexe le détail du mode d'attribution du nombre de parts).

La difficulté identifiée est la tenue d'un fichier à jour des redevables. En effet, nos services ne sont pas toujours informés des changements impactant la composition familiale d'un foyer (naissance, décès, séparation, ...) ou des déménagements qu'ils soient au sein ou en dehors du territoire.

Quelques chiffres concernant la redevance :

- ✓ **2 578.976 €** Montant annuel facturé
- ✓ **50 358 €** Montant annulé suite aux litiges traités (soit 763 parts en moins)
- ✓ **25 505 €** Montant supplémentaire facturé suite aux litiges traités (soit 386 parts en plus)
- ✓ **818** Nombre de litiges traités
- **2.31** Nombre de part moyen par ménage
- ✓ **16 929** Nombre de factures émises

Le tri sélectif

Si le tri sélectif engendre des coûts, il apporte également des recettes.

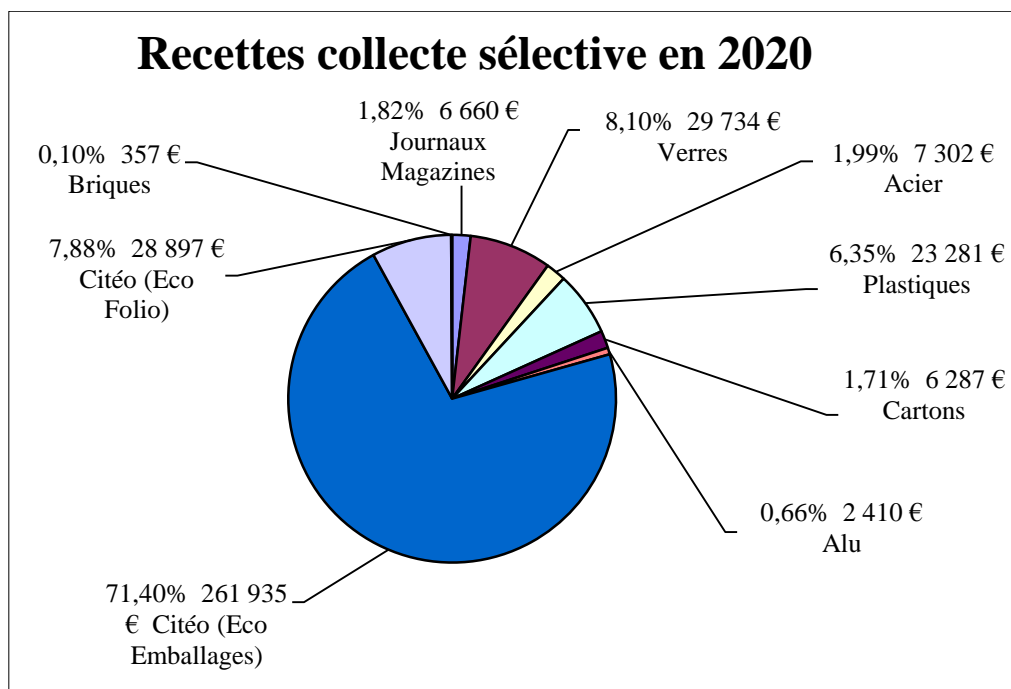
Le tri permet de revendre des matières comme le verre, les papiers, les flaconnages plastiques.

Depuis 2008, la collectivité perçoit le soutien financier de Citéo sur :

- les papiers imprimés qui sont recyclés
- la valorisation + des garanties de reprise des matériaux (contrat programme)

Le tableau ci-dessous présente les recettes générales du tri sélectif pour 2020 en €TTC et le comparatif avec 2019 et 2018 :

	Revente matières	Valorisation Citéo	Soutiens Citéo papiers	Total
2020	76 032 €	261 935 €	28 897 €	366 865 €
2019	115 315 €	380 996 €	45 291 €	541 602 €
2018	129 148 €	185 359 €	-€	314 507 €



Si les activités de collecte et de traitement des déchets ont bien été maintenues durant la crise sanitaire, les recettes provenant de la vente des matières issues de la collecte sélective ont, quant à elles, fortement diminué. Les industriels du secteur sont confrontés à une chute des cours, notamment des plastiques, qui rend les matières issues du recyclage moins attractives. La crise sanitaire a engendré une diminution des prix de reprise du papier et du carton de 41 %, de 39 % pour la ferraille et de 100 % pour certains plastiques.

Les déchèteries

Le tableau ci-après présente les recettes de la revente matière et les soutiens pour 2020 perçues par la CCMDL pour les déchets collectés sur les déchèteries du territoire, ainsi que le comparatif avec 2019.

EEE * : Equipements Electriques et Electroniques

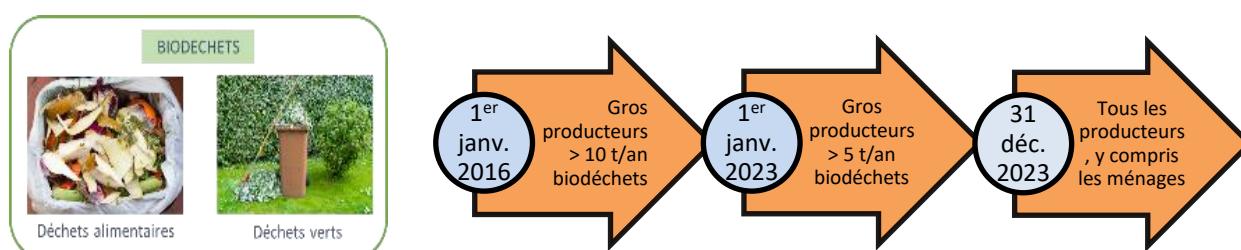
DDS* : Déchets Diffus Spécifiques (DMS)

	CCMDL		Total €
	St Martin en Haut	Montrottier	
Soutien EEE	4 845,09 €	5 226,17 €	10 071,26 €
Rachat ferraille	10 373,40 €	9 004,50 €	19 377,90 €
Soutien DDS	1 334,00 €	1 334,00 €	2 668,00 €
Soutien Mobilier	7 893,34 €	9 179,74 €	17 073,08 €
Batteries	1 098,00 €	435,00 €	1 533,00 €
Rachat cartons	6 343,50 €	3 916,80 €	10 260,30 €
Total 2020	31 887,33 €	29 096,21 €	60 983,54 €
<i>En 2019</i>	29 476,42 €	32 474,57 €	61 950,99 €

À ces recettes matière, il faut ajouter les recettes perçues au titre de la facturation appliquée aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets. En 2020, ont été facturés 22 089.50 € par la déchèterie de St Martin en Haut et 17 240.65€ par la déchèterie de Montrottier (en annexe détail des conditions tarifaires appliquées aux professionnels en déchèterie).

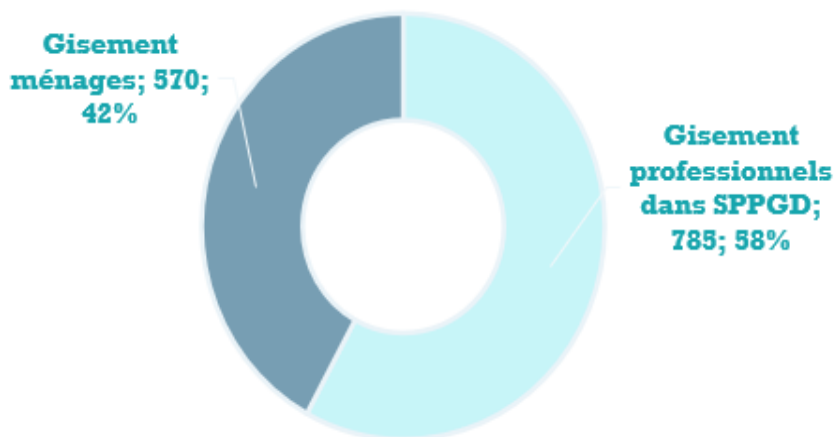
IV- LA GESTION DES BIODECHETS

La loi AGEC du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit une généralisation progressive du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, au 31 décembre 2023



Quelques indications :

- Part des biodéchets dans les OMR (déchets alimentaires compostables, déchets verts, putrescibles) => 22,5 % (*caractérisation SYDEMER 2018*)
- Gisement total des biodéchets dans les OMR = 1 355 tonnes/an (37 kg/hab./an) présents dans les OMR, par communes
- Gisement des biodéchets non ménagers de l'ordre de 785 tonnes par an (hors paysagiste).
En comptant les paysagistes, gisement estimé à 1 697 tonnes par an
- Par retranchement de la part de biodéchets « professionnels » à la production annuelle globale de biodéchets dans les OMR estimée à partir des résultats de la campagne de caractérisation, le gisement de biodéchets des ménages, hors gestion de proximité, est estimé à 570 tonnes, soit 16kg/hab. /an



Les actions de compostage de proximité déjà mises en œuvre par la CCMDL permettent de détourner 246 tonnes de biodéchets par an

	Estimation annuelle	
	Nb sites	Tonnages
Compostage individuel	2 440	244
Lombricompostage	15	1
Compostage collectif	9	1
TOTAL	2 464	246

IV.1 – Le compostage

Le compostage est une technique simple qui permet de valoriser les déchets organiques grâce à un processus naturel (les matières organiques se dégradent grâce à l'intervention de micro-organismes et de la microfaune) qui les transforme en matière fertile : le compost.

Quelles sont les différentes techniques de compostage ?

- Compostage en tas : il consiste à mélanger des déchets organiques avec des déchets structurants dans un coin du jardin prévu à cet effet. C'est un regroupement de matières à même le sol formant un tas.
- Compostage en bac : il permet de déposer dans un bac fermé ou ouvert les déchets organiques. Cette méthode est préférable au compostage en tas lorsque le jardin est

de petite taille, et si vous ne souhaitez pas que des animaux viennent fouiller dans le compost.

- Lombricompostage : il consiste à déposer dans un bac fermé, à l'intérieur de la maison, les déchets organiques qui seront dégradés par des vers de compost. Cette technique permet d'avoir du jus de compost, en plus du compost.

Quels sont les avantages du compostage ?

- La réduction du volume des déchets, donc des coûts liés aux transports, ainsi qu'à l'enfouissement des ordures ménagères et donc au poids de vos poubelles.
- La réduction de la pollution que peuvent engendrer les déchets.
- La valorisation de ces déchets pour l'enrichissement des sols.
- L'utilisation d'un fertilisant de qualité et gratuit.
- La préservation de votre santé et de l'environnement en évitant l'utilisation d'engrais chimiques et coûteux.

Le compostage est donc une action prioritaire, qui a pour but la réduction du tonnage des ordures ménagères, sachant qu'une réduction de 7 % d'ici 2025 sur ces ordures doit être opérée.

Outre les aspects financiers liés à la réduction des déchets dans les circuits de collecte et de traitement, l'intérêt de cette démarche consiste également à créer et/ou renforcer les liens entre voisins/habitants des communes des Monts du Lyonnais.

La CCMDL a donc fait le choix de s'impliquer par le biais d'une participation financière pour l'achat de composteurs individuels, composteurs collectifs et lombricomposteurs.

Cette participation financière est à destination des particuliers des Monts du Lyonnais et des communes souhaitant mettre en place des composteurs de quartier et ce, en fonction du type de matériel acheté (sur présentation de facture):

- Composteur individuel : aide de 50 % sur le montant du composteur avec un plafond de 60 € et dans la limite de 2 000 € pour cette action
- Lombricomposteur individuel : aide de 50 % sur l'achat d'un lombricomposteur avec un plafond de 60 € et dans la limite de 600 € pour cette action
- Composteur / Lombricomposteur collectif : aide d'un montant de 25 % du montant avec un plafond de 100 € et dans la limite de 800 € pour cette action par commune.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées :

	2020	2019
Composteur individuel	1 261.25 €	587.58 €
nombre	24	25
Lombricomposteur individuel	- €	102.05 €
nombre	-	2



IV.2 – Le broyage des végétaux : une autre façon de détourner les déchets verts de nos OMR et des déchèteries

Pour favoriser les pratiques du paillage et du compostage et ainsi limiter le dépôt de déchets verts en déchèterie, la CCMDL propose aux particuliers des subventions pour l'achat de broyeurs végétaux.

Cette aide s'adresse exclusivement aux habitants du territoire de la CCMDL. Sont éligibles les broyeurs électriques ou thermiques homologués, à usage domestique. Ils doivent être adaptés au volume et au diamètre des branches à broyer.

Pour bénéficier d'un soutien financier, le coût du broyeur doit impérativement être supérieur ou égal à 200 €.

Les aides sont calculées de la manière suivante :

- 25% du prix d'achat TTC, avec un plafond de dépenses éligibles à 400€ pour un achat individuel.
- 33 % du prix d'achat TTC, avec un plafond de dépenses éligibles à 600€ pour un achat groupé à plusieurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions allouées :

	2020	2019
Broyeur collectif	759.83 €	924 €
nombre	04	05
Broyeur individuel	694.73 €	2 086.36 €
nombre	07	22

En parallèle, la CCMDL a acquis en 2016 deux broyeurs semi-professionnels, afin de les mettre à disposition des communes de la CCMDL et réduire les coûts de transport, de traitement des déchets de branchages en déchèterie.

Les communes utilisent le broyat en paillage, afin d'économiser en eau et en temps de travail pour le désherbage.

En 2020, les frais d'entretien se sont élevés à 119.61 € pour celui stocké au local technique de St Symphorien sur Coise et aucun frais pour celui stocké au quai de transfert à Ste Foy l'Argentière.



À noter également, que des plateformes de broyage, projet à terme d'une quinzaine réparties sur le territoire des Monts du Lyonnais, vont être mises en place pour donner aux agriculteurs la possibilité d'accéder à du broyat provenant de ressources ligneuses issues de leur exploitation et du territoire. (Dépôt également accessible aux communes et professionnels). Valoriser la ressource ligneuse (déchets verts, arbres, haies) du territoire en broyat permet de répondre au phénomène d'assèchement des sols, de disposer d'une alternative ou d'un complément à la paille, tout en contribuant à l'autonomie des fermes.

Depuis septembre 2020, deux plateformes test sont en place sur les communes de Coise et Haute Rivoire. Le broyage est réalisé par un prestataire, le dépôt est gratuit grâce aux subventions de la CCMDL.

Ce projet est mené, en association, avec le service Agriculture de la CCMDL et la FDCUMA du Rhône.

IV.3 – Les autres actions en faveur de la réduction des déchets

➤ **La collecte des jouets pour Noël**

En partenariat avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, la CCMDL a organisé sur la période de Noël une collecte de jouets au sein des écoles volontaires du territoire. L'objectif étant de détourner, par la collecte, des jouets en bon état de façon à pouvoir leur donner une seconde vie en les mettant en vente (à moindre prix) dans le magasin de la Ressourcerie.

Pour cette première édition, 9 écoles ont participé et 226 kgs de jouets ont pu être ainsi collectés.



➤ **Distribution de poules pondeuses**

Certaines communes du territoire se sont également engagées dans la distribution de poules pondeuses auprès de leurs habitants : 588 poules distribuées en octobre 2020



➤ **Les animations scolaires**

Sur l'année scolaire 2020/2021, 17 écoles primaires (32 classes) du territoire ont pu bénéficier d'animations sur le thème des déchets.

Le coût total de cette action s'élève à 22 680€ TTC

Ces animations ont été assurées par l'association NATURAMA, dont les valeurs fondatrices reposent sur l'amélioration de la relation entre l'homme et son environnement, dans un souci de protection de l'environnement.

Différents thèmes ont été proposés et laissés au choix des enseignants :

Déchets verts et ver de terre :

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les notions de matière et d'emballage
- Aborder les notions de biodégradation et de cycle de la matière naturelle
- Identifier, classer et grouper des objets
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Connaître les différents types de collecte
- Connaître les différents modes de traitement des déchets
- Intégrer le tri des déchets dans une attitude d'éco-citoyenneté
- Connaître les principes du compostage

✚ Héro Zéro Déchets :

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les notions de matière et d'emballage
- Identifier, classer et grouper des objets
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Connaître les différents types de collecte
- Connaître les différents modes de traitement des déchets
- Intégrer le tri des déchets dans une attitude d'écocitoyenneté
- Savoir que les déchets peuvent être valorisés

✚ Miroir, miroir, dis-moi qui est la poubelle ?

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les notions de matière et d'emballage
- Identifier, classer et grouper des objets
- Reconnaître différentes matières par les sens : toucher, ouïe, vue, odorat
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Intégrer le tri des déchets dans une attitude d'écocitoyenneté
- Savoir que les déchets peuvent être valorisés

✚ Tri des déchets tous concernés :

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les notions de matière et d'emballage
- Aborder les notions de biodégradation et de cycle de la matière naturelle
- Identifier, classer et grouper des objets
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Connaître les différents types de collecte
- Connaître les différents modes de traitement des déchets
- Intégrer le tri des déchets dans une attitude d'éco-citoyenneté
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Savoir que les déchets peuvent être valorisés

✚ Cycle et recycle :

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les notions de matière et d'emballage
- Aborder les notions de biodégradation et de cycle de la matière naturelle
- Identifier, classer et grouper des objets
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Connaître les différents types de collecte
- Connaître les différents modes de traitement des déchets
- Intégrer le tri des déchets dans une attitude d'éco-citoyenneté
- Reconnaître à quel moment un objet devient un déchet

V- BILAN :

Transformer notre système en profondeur en accélérant le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets, protéger les ressources naturelles, la biodiversité et le climat : tel est l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10/02/2020. Les 130 articles constituant cette loi permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage et visent à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Elle fixe donc de nouveaux objectifs pour les années à venir, auxquels nos services devront répondre.

Dans ce contexte, quelles perspectives pour la CCMDL en 2021 ?

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais se lance dans l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA)**, visant à réduire la production de déchets sur le territoire et leur nocivité au travers de différentes pistes d'actions identifiées sur le document.

Une enquête sera donc lancée au printemps 2021, afin de mieux connaître les pratiques actuelles des usagers du service (ménages, professionnels et administrations) et identifier leurs besoins et leurs attentes en matière de prévention des déchets. Ces éléments permettront d'alimenter le diagnostic territorial et identifier des actions à mettre en place dans le cadre du PLPDMA.

En parallèle, la CCMDL poursuivra son engagement pour le recyclage des emballages en étendant ses consignes de tri, sacs jaunes, à l'ensemble des plastiques ménagers (pots de yaourts, de crèmes, barquettes de jambon, films plastiques,...). L'objectif étant de simplifier le geste de tri pour l'utilisateur tout en diminuant nos tonnes enfouies.

ANNEXES

- ❖ Détail des tonnages collectés sur le territoire
- ❖ Tableau d'attribution du nombre de parts
- ❖ Grille des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie
- ❖ Bilan de la collecte de jouets
- ❖ Coût global du service détaillé
- ❖ Coût global du service synthétisé